



Résumé d'entretien : chef adjoint Jason Crowley (Service de police de Windsor)

Le chef adjoint Jason Crowley a été interrogé par Frank Au, Mark Pritchard, Eric Brousseau et Misha Boutilier le 15 août 2022. Toute question relative au présent résumé doit être acheminée à Eric Brousseau.

Contexte

Jason Crowley est le chef adjoint intérimaire – Opérations du Service de police de Windsor (**SPW**). À ce titre, il supervise toutes les opérations du SPW et gère une équipe de quatre surintendants. M. Crowley s'est joint au SPW et a exercé diverses fonctions au sein de groupes tactiques et d'intervention en cas d'urgence. De 2018 à mai 2022, le chef adjoint Crowley a occupé le poste de surintendant – Service des enquêtes et a eu pour fonction d'encadrer la Division des services d'enquête de février 2018 à mai 2022, période qui a coïncidé avec l'établissement du barrage sur le pont Ambassador en février 2022. C'est en 2017 que le chef adjoint Crowley avait suivi le cours *Commandant en situation de crise* (CSC) au Collège canadien de police. Il était titulaire du poste de CSC pour le SPW pendant la manifestation qui a donné lieu à l'établissement d'un barrage sur le pont Ambassador en 2022, à Windsor.

Renseignement préalable à l'arrivée, planification et contact avec les manifestants

Le 3 février, le SPW a appris par les médias sociaux – et a confirmé auprès des organisateurs de la manifestation – que des manifestants avaient l'intention d'organiser un convoi lent dans la ville de Windsor. C'est alors que la cheffe du SPW, Pamela Mizuno, a avisé le chef adjoint Crowley qu'il serait chargé d'orchestrer l'intervention du SPW pour l'occasion.

Le SPW dispose de son propre Bureau des renseignements criminels (le **Bureau**), qui demeure en contact avec d'autres services de police canadiens. Or, le Bureau relevait de l'inspecteur Karel DeGraaf qui, pour sa part, relevait du chef adjoint Crowley. Celui-ci a demandé au Bureau de colliger du renseignement public à partir des médias sociaux concernant le convoi lent devant servir de manifestation. Il a ensuite largement diffusé les renseignements recueillis au sein du SPW pour faire progresser la connaissance de la situation.

L'inspecteur DeGraaf recevait des rapports de renseignement et des documents d'information de la part des responsables du projet Hendon, un réseau d'échange de renseignement en matière d'ordre public encadré par la PPO. Or, avant le 4 février, le projet Hendon n'avait encore collecté aucun renseignement concernant l'éventuel établissement d'un barrage à Windsor. Il en allait de même pour la Gendarmerie royale du Canada (**GRC**) et l'Agence des services frontaliers du Canada (**ASFC**). Le 4 février, les responsables du projet Hendon ont fourni du renseignement selon lequel des



manifestants se déplaçant en convoi lent auraient l'intention d'aller bloquer l'accès au pont Ambassador, le 7 février, mais ce renseignement n'a pas été corroboré.

Le chef adjoint Crowley siégeait au Comité de planification d'urgence de l'Association des chefs de police de l'Ontario (le **Comité de l'ACPO**). En janvier et en février 2022, le Comité de l'ACPO s'est réuni de deux à trois fois par semaine pour échanger des informations concernant les activités de protestation contre les mesures sanitaires consécutives à la COVID-19. Lors d'une réunion du Comité tenue pendant la première semaine de février 2022, le chef adjoint Crowley a demandé si d'autres services de police membres du Comité disposaient de renseignement sur l'affaire de Windsor. Au reste, il n'a reçu aucun renseignement avant le 4 février, date à laquelle on l'a informé que d'autres membres du Comité avaient entendu des rumeurs voulant qu'un barrage soit possiblement établi.

Les 3 et 4 février, le chef adjoint Crowley a demandé d'établir un plan opérationnel visant le convoi lent. À ce moment-là, le chef adjoint Crowley ne s'attendait pas à ce qu'un barrage soit érigé. En effet, depuis 2021, le SPW avait déjà surveillé des convois lents organisés en guise de protestation contre l'obligation de vaccination et contre le confinement, mais aucune de ces manifestations n'avait donné lieu à une occupation ou à l'établissement d'un barrage sur le pont Ambassador. Fort de cette expérience, le chef adjoint Crowley ne s'attendait ni à une occupation ni à un blocage semblables à ce que le Convoi de la liberté avait organisé à Ottawa. Ainsi, le plan opérationnel initial prévoyait d'exercer une surveillance policière sur un convoi lent analogue à ceux dont le SPW avait déjà été témoin, mais ne prévoyait aucun plan d'intervention en cas de blocage du pont.

Avant l'arrivée du convoi lent, le chef adjoint Crowley a demandé à un inspecteur de s'adresser à l'un des organisateurs de la manifestation pour lui faire part des lois en vigueur et l'informer que le SPW serait présent à la manifestation pour garantir la sécurité de la communauté. L'organisateur en question s'est montré coopératif et a indiqué que l'intention des manifestants était de faire valoir leur cause. Le chef adjoint Crowley a indiqué que le SPW était d'accord pour faciliter le déroulement de la manifestation tant que celle-ci respecte la loi.

Le 4 février, le chef adjoint Crowley a discuté avec l'agent responsable du secteur du pont Ambassador pour l'ASFC et avec des agents de l'Intégrité des frontières de la GRC en poste à London, en Ontario. Les agents de l'ASFC et de la GRC ont déclaré au chef adjoint Crowley qu'ils ne disposaient d'aucun plan opérationnel et qu'ils comptaient sur le SPW pour surveiller le convoi lent. Ils ont indiqué au chef adjoint Crowley que la surveillance policière à l'endroit du convoi lent relevait du SPW dans la mesure où le convoi devait circuler le long du chemin menant au pont Ambassador et non sur le pont. Les agents de la GRC ont ajouté que les ressources de la GRC affectées à l'intégrité de la frontière étaient concentrées aux postes frontaliers de Niagara Falls et de Sarnia, et qu'en l'occurrence, la GRC n'était pas en mesure de prêter assistance au SPW.



Arrivée du convoi lent et établissement du barrage

Le 6 février, les manifestants du convoi lent se sont réunis au parc Mic Mac, et le SPW a commencé à se tenir en communication avec la PPO, la GRC, l'ASFC et Services publics et approvisionnement Canada (**SPAC**). Un peu plus tard dans la journée, le SPW a reçu un rapport de renseignement de la part du projet Hendon selon lequel les manifestants envisageaient de bloquer le pont Ambassador le 7 février, si l'on n'avait pas acquiescé à leurs demandes. Dans la soirée du 7 février, des agents du SPW ont eu affaire à des manifestants qui s'étaient garés sur le terrain de l'Assumption High School sans avoir obtenu le consentement de la commission scolaire. Les agents ont tenté de les convaincre de quitter les lieux. Le SPW avait fait appel à des entrepreneurs dans le but de mobiliser deux remorqueuses, lesquelles s'étaient garées non loin de l'école en question, au cas où il deviendrait nécessaire de remorquer les véhicules des manifestants. Dès lors qu'un des manifestants a repéré les deux remorqueuses, les autres ont commencé à se faire menaçants. Les agents du SPW ont même vu des manifestants sortir de leur véhicule armé de leviers démonte-pneu. Les agents du SPW ont battu en retraite, mais les manifestants ont tout de même fini par déplacer leurs véhicules. Après cet incident, des manifestants ont saturé les lignes téléphoniques de l'entreprise de remorquage et ont menacé de se rendre sur le site de l'entreprise en guise de représailles.

Le matin du 7 février, une personne a appelé le SPW pour annoncer que des manifestants iraient bloquer l'accès au pont Ambassador si l'on ne se pliait pas à leurs demandes. À ce moment précis, le SPW avait déjà reçu du renseignement selon lequel entre 50 et 60 véhicules de manifestants étaient en train de se rassembler à l'aire de repos à proximité de l'autoroute 401. Conséquemment, des agents ont été chargés d'assurer une surveillance à Comber. C'est à ce moment que le chef adjoint Crowley a reçu des informations de la part de Jason Bellaire – alors titulaire du poste de chef adjoint (et maintenant chef intérimaire) – rapportant que 100 camions pourraient se rendre à Windsor depuis Ottawa. Le chef adjoint Crowley a également reçu des informations provenant de médias sociaux, selon lesquelles d'autres camionneurs attendaient le long de chemins de concession en prévision de leur participation à la manifestation. Ces informations étaient toutefois inexactes.

Le matin du 7 février, les responsables du SPW ont jugé que le convoi lent créerait une situation de crise et a donc décidé de nommer le chef adjoint Crowley en tant que CSC. Il était entendu qu'en vertu des politiques du SPW, une situation de crise était caractérisée par des facteurs hors de portée pour les activités policières normales, et que seule une personne adéquatement formée au commandement de niveau élevé serait à même de résoudre la situation. Le chef adjoint Crowley a mis sur pied une équipe de commandement et a établi un centre des opérations. Voici les membres qui ont fait partie de l'équipe en question

- l'inspecteur DeGraaf : adjoint du commandant Crowley et inspecteur issu du renseignement;
- les inspecteurs Crosby et Murphy – responsables de la logistique;



- le sergent McMahon – responsable du renseignement;
- le surintendant des patrouilles Tim Berthiaume.

Le matin du 7 février, le chef adjoint Crowley a rencontré les superviseurs de patrouilles du SPW (du grade de surintendant à celui de sergent d'état-major) pour redéfinir le plan en fonction d'un éventuel barrage. Le chef adjoint Crowley a expliqué qu'il reconnaissait le besoin de revoir le plan initial dans la mesure où il n'était axé que sur le lent parcours du convoi des manifestants et n'avait que secondairement pris en compte la possibilité qu'un barrage soit érigé. Lui et les superviseurs des patrouilles du SPW ont rejeté l'idée de bloquer les accès à la ville de Windsor du fait que cette option n'était pas réalisable sur le plan logistique. On a plutôt opté pour une tentative de blocage de l'intersection située directement en face du pont Ambassador, croyant que cette manœuvre allait empêcher le convoi lent d'aller bloquer l'accès au pont. Le chef adjoint Crowley a tenu la cheffe Mizuno et le chef adjoint Bellaire au courant des développements. Il a également rencontré les responsables des services d'incendies et des services médicaux d'urgence de la Ville de Windsor en vue de se préparer à l'établissement d'un barrage. Il a aussi rencontré les commandants locaux de la PPO pour échanger des renseignements.

Les 6 et 7 février, le chef adjoint Crowley a également discuté avec ses homologues du Comité de l'ACPO, notamment avec des hauts-gradés de la GRC et de la PPO, concernant la possibilité qu'un barrage soit érigé sur le pont Ambassador. Ces homologues ont demandé au chef adjoint Crowley de les tenir au courant, mais lui ont également déclaré qu'ils ne pouvaient affecter aucune ressource, puisque le barrage ne s'était pas encore concrétisé. Le chef adjoint Crowley comprenait bien qu'à ce moment précis, la priorité de la GRC et de la PPO était à Ottawa.

Le 7 février, des agents de liaison du SPW ont tenté d'identifier les leaders parmi les manifestants pour discuter avec eux de ce qu'ils avaient l'intention de faire. Le chef adjoint Crowley a indiqué que certains des manifestants souhaitaient s'entretenir avec les agents, mais certains autres se sont plutôt précipités vers eux, forçant ainsi les agents à battre en retraite. Il a expliqué que le SPW ne disposait pas encore de ressources suffisantes pour exercer une surveillance policière efficace sur la manifestation.

Les manifestants ont bloqué les voies menant au pont Ambassador le 7 février, en début de soirée. Le chef adjoint Crowley a indiqué que les manifestants avaient improvisé cette mesure de blocage en réponse aux démarches entreprises par le SPW pour exercer son contrôle sur l'intersection qui se trouvait directement devant le pont.

Intervention du SPW au barrage, et arrivée des agents de la PPO et d'autres services

Une fois que les manifestants ont érigé leur barrage, le chef adjoint Crowley est allé s'établir au Centre des opérations d'urgence (**COU**) qui se trouvait dans une caserne de pompiers à environ 10 kilomètres du pont Ambassador. Le chef adjoint Crowley a élargi son équipe de commandement en faisant appel à un détective en crimes majeurs dans le but d'identifier les manifestants, mais aussi à un membre du personnel du renseignement. Deux agents de l'ASFC se sont également joints à l'équipe. Le chef



adjoint Crowley tenait le rôle de CSC pendant les quarts de nuit, alors que l'inspecteur DeGraff tenait le même rôle durant les quarts de jour.

Le 8 février, à 6 h 30, le surintendant Mike McDonell, de la PPO, a appelé le chef adjoint Crowley et lui a demandé si le SPW avait besoin d'assistance. Le chef adjoint Crowley a répondu que le SPW avait effectivement besoin d'assistance. Le surintendant McDonell a réagi en indiquant qu'il s'adresserait au commissaire Thomas Carrique, de la PPO. Pendant la soirée du 8 février, le SPW a appris que des agents locaux de la PPO avaient commencé à rediriger la circulation automobile sur l'autoroute 401 de sorte à éviter le pont Ambassador. Pendant la même soirée, le sergent d'état-major Smith s'est également joint au COU pour agir à titre de commandant d'incident de la PPO, un rôle au sujet duquel le chef adjoint Crowley a indiqué qu'il était de niveau inférieur à celui de CSC. Le matin du 10 février, une équipe de commandement de la PPO dirigée par la surintendante Dana Earley est arrivée¹. Le chef adjoint Crowley a indiqué que la surintendante Earley était compétente et solide, et qu'elle avait été vivement recommandée par des officiers qu'il respectait. Une unité du maintien de l'ordre public (**UMOP**) de la PPO ainsi que des UMOP de la GRC et des services de police de London, Hamilton et Waterloo sont également arrivées les 9 et 10 février.

Le chef adjoint Crowley a précisé que le rôle du SPW, entre le 7 et le 9 février, était de préserver la paix, de maintenir l'ordre public à Windsor et de gérer la situation du blocage jusqu'à ce que des agents de la PPO, mais aussi d'autres services de police soient envoyés sur les lieux. Il a ajouté que le SPW avait joué son rôle efficacement en dépit d'un manque de ressources. Le chef adjoint Crowley a aussi indiqué que les négociations avec les manifestants étaient difficiles. Par moments, on pouvait compter trois zones de manifestation distinctes : une située sur le côté sud du pont, une autre sur le côté nord du pont et la troisième sur le chemin Tecumseh². Chaque zone était occupée par un groupe particulier de manifestants, et chacun des groupes était chargé d'une fonction particulière. Or, le chef adjoint Crowley a dit que dès lors que SPW concluait une entente avec l'un des groupes de manifestants pour ouvrir un couloir de circulation, l'un des autres groupes tenait absolument à bloquer l'accès. Le chef adjoint Crowley aussi remarqué qu'en soirée, les manifestants devenaient plus acerbes, voire agressifs. Des policiers ont d'ailleurs vu des retransmissions directes montrant des manifestants en train de consommer de l'alcool et de fumer du cannabis.

L'Équipe provinciale de liaison (**EPL**) de la PPO est arrivée à Windsor le 8 février. Le chef adjoint Crowley connaissait très peu cette EPL avant les 7 et 8 février. Il a expliqué que l'EPL de la PPO traiterait avec les manifestants plus efficacement que ne l'avait fait le SPW le 8 février, dans la mesure où les membres de l'EPL étaient spécialement formés pour le travail de liaison et en raison du fait que ceux-ci avaient entretenu des liens avec les manifestants avant que le barrage soit érigé. Il a ajouté que l'EPL de la PPO était

¹ Surintendante Earley était inspectrice au moment du barrage et elle a ensuite été promue.

² Tecumseh Road rencontre Huron Church Road / Autoroute 3, l'autoroute principale qui mène au pont Ambassador.



capable de réussir là où le SPW avait échoué, à savoir qu'il serait en mesure de rouvrir les voies et de maintenir une voie d'urgence ouverte.

Le 10 février, après avoir été témoins d'échanges entre manifestants sur Zello (une application de source ouverte pour les téléphones cellulaires, qui est utilisée pour divers types de communication), les services de police ont appris que les manifestants menaçaient d'occuper le quartier général du SPW, le tunnel entre Windsor et Détroit ainsi que l'aéroport de Windsor. Or, suivant une analyse de ces échanges, les policiers ont pu constater que les organisateurs de la manifestation étaient divisés. En outre, l'un des organisateurs de la manifestation était très en faveur d'un blocage du tunnel reliant Windsor à Détroit, alors que d'autres s'y opposaient, car il y avait des ouvriers qui travaillaient sur les lieux du tunnel. En définitive, cette menace n'a pas été mise à exécution.

Système de commandement en situation de crise, commandement partagé avec la PPO et élaboration du plan d'ordre public

Le SPW et la PPO ont établi un centre de commandement partagé le 10 février, après l'arrivée de la surintendante Earley et de l'équipe de commandement de la PPO. La surintendante Earley a agi en tant que CSC pour la PPO, alors que le chef adjoint Crowley et l'inspecteur DeGraaf ont continué de tenir leur rôle de CSC du SPW pour le quart de nuit et le quart de jour respectivement. Le chef adjoint Crowley a précisé que la surintendante Earley était responsable de la planification et du déploiement des ressources en maintien de l'ordre public, et qu'elle commandait l'opération de maintien de l'ordre déclenchée le 12 février.

Les 10 et 11 février, la PPO a produit un plan d'ordre public. En l'occurrence, ce plan a été préparé par un inspecteur et un sergent d'état-major de la PPO. Ceux-ci ont présenté leur plan à la CSC de la PPO, la surintendante Earley, qui a donné son approbation. Le SPW n'a pas pris part à la préparation de ce plan. La surintendante Earley a plutôt consulté le chef adjoint Crowley ainsi que l'inspecteur DeGraaf une fois le plan préparé. Au reste, le SPW a fourni un soutien logistique pour la mise en œuvre du plan.

Le chef adjoint Crowley a dit des processus de planification et de commandement qu'ils étaient cohérents et axés sur la coopération. Il a ajouté que son service de police ne disposait pas de ressources suffisantes pour assurer une surveillance policière sur un événement d'ordre public majeur comme celui ayant donné lieu au blocage du pont Ambassador, mais qu'en revanche, la PPO disposait de l'expérience requise pour ce type de situation. Le chef adjoint Crowley a dit qu'il avait reconnu que le SPW avait besoin d'assistance et qu'il respectait l'expertise de la PPO. Il a donc accueilli favorablement la décision de confier la direction à la PPO et de laisser celle-ci dicter ce que le SPW devait faire. Le chef adjoint Crowley a souligné l'attitude collaborative affichée par le SPW et sa disposition à laisser la PPO se charger des activités dans le but d'optimiser les chances de réussite de l'opération de maintien de l'ordre public. Le chef adjoint Crowley a ajouté que lui et la surintendante Earley étaient du même avis, qu'ils ne montraient aucune divergence fondamentale et qu'ils collaboraient bien ensemble.



Le chef adjoint Crowley a également dit que la cheffe Mizuno et le chef adjoint Bellaire respectaient son autonomie à titre de CSC du SPW et celle de l'inspecteur DeGraaf, l'autre CSC du SPW. Le chef adjoint Crowley a continué de faire le point auprès de la cheffe Mizuno et du chef adjoint Bellaire pendant la durée de la manifestation. La plupart des interactions du chef adjoint Crowley ont été avec le chef adjoint Bellaire, mais il s'est occasionnellement entretenu avec la cheffe Mizuno. La cheffe Mizuno et le chef adjoint Bellaire respectaient son autonomie et celle de l'inspecteur DeGraaf en tant que CSC et ne sont aucunement intervenus quant aux décisions opérationnelles. Le chef adjoint Crowley a indiqué sentir qu'il pouvait avoir confiance en la cheffe Mizuno et le chef adjoint Bellaire, et avait le sentiment que le chef adjoint Bellaire respectait la décision de la cheffe Mizuno de nommer le chef adjoint Crowley en tant que CSC. Le chef adjoint Crowley a indiqué que le chef adjoint Bellaire avait été très réceptif : il lui a demandé de faire part de ses besoins et en contrepartie, le chef adjoint Crowley acquiesçait lorsque le chef adjoint Bellaire lui transmettait personnellement ses demandes. Le chef adjoint Crowley a également ajouté que le surintendant en chef de la PPO respectait le rôle de CSC tenu par la surintendante Earley, ce qui a contribué à l'efficacité du système de commandement partagé.

Lien entre le SPW et la Ville, l'ASFC et la Compagnie du Pont International

Le chef adjoint Crowley a déclaré que le SPW avait collaboré efficacement avec la Ville de Windsor pendant la durée du blocage. Le matin du 7 février, le chef adjoint Crowley a été en mesure d'obtenir rapidement l'appui de la Ville : spécialistes en ingénierie de la circulation ou soutien concernant le barrage. Il a également reconnu le travail du planificateur des mesures d'urgence de la Ville, qui était en poste au service municipal des incendies et qui a assuré la liaison avec les employés de la Ville de Windsor (camionneurs et opérateurs d'équipement lourd) appelés à déplacer des séparateurs en béton.

Le chef adjoint Crowley a indiqué que l'ASFC avait fourni un important soutien au SPW. Il a notamment déclaré que l'ASFC avait fourni des séquences filmées qui ont permis au SPW d'identifier les véhicules de manifestants qui empiétaient sur les trottoirs ainsi que d'autres véhicules de manifestants.

Après la fermeture du pont Ambassador, la Compagnie du Pont International de Détroit (la **Compagnie du Pont**), qui administre le côté américain du pont Ambassador, a appelé le SPW et a demandé instamment que le pont soit rouvert. Lorsque le blocage a débuté, la Compagnie du Pont n'a pas immédiatement arrêté les camions qui s'apprêtaient à traverser le pont en provenance des États-Unis. Plus tard, la Compagnie du Pont a arrêté de laisser les camions circuler vers le pont Ambassador pour plutôt les rediriger vers le poste frontalier de Port Huron/Sarnia. Le 7 février, le SPW a également appris que la Compagnie du Pont craignait que les camions coincés sur le pont Ambassador constituent une charge assez lourde pour compromettre l'intégrité structurelle du pont. Le 7 février, à 10 h 22, le SPW a réussi à faire déplacer ces camions. Par la suite, plus aucun camion n'est demeuré immobile sur le pont Ambassador, et ce, jusqu'à la fin du blocage.



Incidence de l'injonction de la Cour supérieure et déclaration d'urgence provinciale

Le 11 février, la Cour supérieure de l'Ontario a accueilli une requête en injonction déposée par l'Association des fabricants de pièces d'automobile interdisant le blocage du pont Ambassador. Le chef adjoint Crowley a indiqué que l'injonction avait facilité le travail policier de deux façons. En premier lieu, l'injonction a fourni à la police un outil lui permettant de faire comprendre aux manifestants que leurs actions étaient illégales. En second lieu, l'injonction a fourni à la police des pouvoirs législatifs additionnels hormis la possibilité d'arrêter les manifestants pour méfaits dépassant 5 000 \$ au titre du *Code criminel*.

Le 11 février, le premier ministre de l'Ontario a déclaré l'état d'urgence pour l'ensemble de la province en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*. Le chef adjoint Crowley a toutefois indiqué que la déclaration provinciale de l'état d'urgence n'avait eu d'incidence ni sur le plan d'ordre public ni sur l'exécution de ce plan.

Plan d'ordre public et exécution

Le matin du 11 février, le plan d'ordre public préparé par la PPO était prêt dès 7 h, heure à laquelle l'injonction de la Cour supérieure de Justice de l'Ontario entrait en vigueur. Or, la PPO a décidé d'attendre le matin du 12 février pour exécuter le plan qui avait été approuvé. La PPO a pris cette décision, car la nuit avait tôt fait de tomber, la foule des manifestants avait pris de l'ampleur, les manifestants eux-mêmes devenaient de plus en plus agressifs et hardis, sans compter que ceux-ci s'attendaient à ce qu'une intervention policière ait lieu pendant la soirée.

La PPO, le SPW et d'autres services de police venus prêter assistance ont amorcé les mesures d'exécution du plan d'ordre public le matin du 12 février. Or, l'opération a été momentanément mise en veille pendant la soirée du 12 février. À ce moment, la ligne de l'UMOP s'étendait sur moins d'un demi-kilomètre entre l'avenue College et la rue Millen. Le chef adjoint Crowley a décrit la nuit du 12 au 13 février comme étant la pointe de l'incivilité affichée par les manifestants. Il avait remarqué que les foules grossissaient; que l'atmosphère était à la fête, la consommation d'alcool n'y étant pas étrangère; que des foules étaient présentes au chemin Tecumseh et du côté nord du pont; qu'il y avait une alerte à la bombe; et que l'EPL avait signalé que les manifestants affichaient un mauvais état de santé mentale. Les manifestants ont fait quelques irrptions vers la ligne de l'UMOP, ce qui a obligé la police à affecter des agents additionnels pour éviter que la ligne soit brisée. L'opération a repris son cours le matin du 13 février, et la police a fini par dégager le pont un peu plus tard en journée. La police a porté des accusations de méfait de plus de 5 000 \$ et de défaut de se conformer à une ordonnance du tribunal en vertu du *Code criminel* contre les manifestants arrêtés. La plupart des causes sont toujours devant les tribunaux. Le chef adjoint Crowley estime que près de 730 agents (UMOP et autres) ont pris part à l'opération et qu'à un certain moment, le nombre des agents de la PPO sur les lieux avait augmenté entre 500 et 600.



De l'avis du chef adjoint Crowley, l'opération a été une réussite. Il a indiqué que personne n'avait été blessé et que la police n'avait pas effectué un grand nombre d'arrestations. Il a attribué la réussite de l'opération à l'adoption et à l'exécution du plan d'ordre public de la PPO. Selon ses observations, le SPW avait été pressé d'agir plus rapidement, mais il a fait valoir que de la décision d'attendre l'arrivée de la PPO et de préparer un plan d'ordre public était à l'origine de la réussite de l'opération. Il a également souligné le fait que la PPO et le SPW n'avaient pas démis les CSC de leur fonction pendant le blocage, contrairement à ce qui était arrivé à Ottawa. Une telle substitution aurait compromis l'efficacité de l'opération.

Les conséquences du barrage

Le 13 février, le SPW et la PPO ont adopté le plan de circulation. En exécution de ce plan, le SPW a placé des séparateurs en béton en direction du chemin Tecumseh. Ces séparateurs avaient pour objet de bloquer l'accès des véhicules au chemin Tecumseh. Le SPW et la PPO ont surveillé l'exécution du plan et ont apporté quelques correctifs audit plan de sorte à préserver l'intégrité de la zone qui venait d'être dégagée.

Après avoir dégagé le pont, le SPW n'a pas précisément établi de zone de manifestation pour faciliter les manifestations légales sur les propriétés publiques ou privées. Le chef adjoint Crowley a déclaré que le chef Bellaire aurait affirmé que le SPW avait décidé de ne pas procéder ainsi suivant la leçon tirée des événements liés à l'occupation par le Convoi de la liberté, à Ottawa. Le SPW craignait que des manifestants puissent trouver un propriétaire privé qui soit favorable à leur cause et disposé à les accueillir. En pareil cas, la police n'aurait pas été en mesure de les obliger à partir. Le SPW a d'ailleurs reçu la confirmation que ni les entreprises avoisinantes ni les commissions scolaires du secteur n'étaient disposées à accueillir les manifestants sur leurs terrains. Le SPW ignorait où s'en iraient les manifestants qui quittaient les lieux. Chose certaine, il préférerait que les manifestants retournent chacun chez soi.

Le 21 février, le SPW a préparé un plan de démobilisation. Ce plan concernait la rétrocession du commandement de la PPO au SPW, alors que les agents de la PPO avaient commencé à quitter le secteur pour se rendre à Ottawa. Pour affecter un personnel suffisant à l'exécution du plan de démobilisation, le chef adjoint Crowley a annulé tous les congés qui avaient été réservés pour la période du 21 au 27 février. Sur recommandation de la PPO, le plan de démobilisation prévoyait de rouvrir progressivement les voies est-ouest sur une période d'un mois, de sorte à préserver l'intégrité du secteur qui avait été dégagé suivant l'exécution du plan d'ordre public. Le chef adjoint Crowley a expliqué que le SPW avait demandé et suivi les recommandations de la PPO dans la mesure où la PPO avait déjà pris part à des opérations de maintien de l'ordre public de grande envergure, ce qui n'était pas le cas du SPW.

Leçons apprises et recommandations pour l'avenir

Le chef adjoint Crowley a souligné plusieurs des leçons que le SPW avait tirées de l'expérience entourant le pont Ambassador, dont certaines ont déjà donné lieu à des mesures de suivi. Voici un aperçu de ces leçons retenues :



- 1) Élaborer un plan permanent visant à sécuriser le pont Ambassador et d'autres infrastructures essentielles advenant l'occurrence d'une manifestation ou d'un événement susceptible de perturber l'ordre public.
 - Le SPW a préparé ce plan et s'est donné les moyens de le diffuser promptement.
- 2) Offrir une formation en EPL aux agents du SPW.
 - Le SPW a entamé des démarches pour que la PPO offre la formation en EPL aux agents du SPW.
- 3) Développer l'expertise du SPW en matière de maintien de l'ordre public.
 - Le chef adjoint Crowley a indiqué que le SPW ne disposait d'aucune UMOP et que lui-même ne possédait aucune expérience en maintien de l'ordre public. Il a déclaré qu'il n'avait pas une expérience suffisante pour planifier une opération de maintien de l'ordre public et que le plan initial du SPW était représentatif de son propre manque d'expérience et de celui du SPW pour ce qui concerne le maintien de l'ordre public. Selon lui, le SPW aurait pu appliquer un plan plus rigoureux et aurait réagi plus rapidement s'il avait pu compter sur une UMOP au moment où le blocage a eu lieu.
- 4) Améliorer les communications internes et externes.
- 5) Améliorer les processus de dotation.
 - Le chef adjoint Crowley a précisé que la logistique de dotation et la planification avaient été ardues, et que quatre membres du SPW étaient contraints de préparer les tableaux de dotation à la main pendant la durée du blocage.

Le chef adjoint Crowley a également reconnu qu'au SPW, le manque de ressources policières continuait de poser des difficultés. Il a expliqué que le SPW ne disposait pas des ressources permettant d'affecter un nombre suffisant de policiers dès la création du barrage. Il a ajouté que les capacités actuelles du SPW ne permettaient d'assurer l'ordre public que pour des événements impliquant moins de 50 manifestants et qu'advenant la tenue d'un événement impliquant plus de 50 manifestants, le SPW serait dans l'obligation de demander l'assistance de la PPO ou d'autres services de police. Le chef adjoint Crowley s'est demandé s'il était approprié que le SPW, un service policier municipal, soit chargé d'assurer la sécurité dans le secteur du poste frontalier entre Windsor et Détroit.